



Organisme notifié n°0071
DDC/72/A040782-D1-1

DECISION n° F-00-A-012 du 28 juin 2000

ADDITIF n°1 au CERTIFICAT D'APPROBATION C.E. DE TYPE n° 97.00.620.017.0 du 10 octobre 1997

Le présent additif concerne la bascule DYONA type FORCE 1, qui diffère du modèle faisant l'objet du certificat précité par :

- le fait qu'elle peut être équipée du dispositif indicateur FORCE 1 faisant l'objet du certificat d'essai SDM n° 97.02 du 27 janvier 1997 (révision n° 2 du 23 février 2000) ;
- le fait que lorsqu'elle comporte un dispositif récepteur de charge, avec ou sans levier, considéré comme classique et non critique au sens du guide WELMEC 2.4 d'octobre 1997, elle peut être équipée d'un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par :

Toute(s) cellule(s) de pesée, sous couvert de ce certificat d'approbation CE de type sous réserve que les conditions suivantes soient satisfaites :

- 1) Il existe, pour cette cellule de pesée, un certificat OIML de conformité (R60) ou un certificat d'essai (EN 45501) délivré par un organisme notifié responsable pour l'examen CE de type en application de la directive 90/384/CEE modifiée.
 - 2) Le certificat contient les types de cellules de pesée et les données sur les cellules de pesée nécessaires pour remplir la déclaration de compatibilité des modules du fabricant (WELMEC 2, révision 2, 1996 n° 11), ainsi que toute exigence particulière de montage. Une cellule de pesée marquée NH est autorisée seulement si les essais d'humidité selon EN 45501 ont été réalisés sur cette cellule de pesée.
 - 3) La compatibilité des cellules de pesée et de l'indicateur est établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant dans le document WELMEC 2 cité ci-dessus, lors de la vérification CE ou de la déclaration CE de conformité au type.
 - 4) Le dispositif transmetteur de charge doit être conforme à l'un des exemples présentés dans le guide WELMEC concernant les cellules de pesée.
- le fait que certaines caractéristiques des versions « pèse-palettes » et « murales » sont modifiées (voir annexe).

Les autres caractéristiques fixées par le certificat précité sont inchangées.

Le Directeur Général

Marc MORTUREUX

Le présent additif comporte une annexe qui comprend 1 page.

- **Version « pèse-palettes » :**

Cette version peut être équipée de 4 capteurs identiques choisis parmi ceux du tableau suivant :

Fabricant	N° du certificat d'essai	Type
SCAIME	SDM C9701	F60X
FLINTEC	D09-97.04	SB6
FLINTEC	D09-72.02	SB4
TEDEA	R60/1991-NL-98.02	3510
HBM	T2207	Z6
HBM	TC2163	HLC

- **Version « murale » :**

Les caractéristiques métrologiques de cette version peuvent être les suivantes :

$$150 \text{ kg} \leq \text{Max} \leq 300 \text{ kg}$$

$$e \geq 50 \text{ g}$$

$$n \leq 3000$$